



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 2 février 2022

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

23

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

19

L'an deux mille vingt-deux, au mois de février, le deuxième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

2

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 27 janvier 2022, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

2

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Le compte-rendu du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales**2.1) Présentation des orientations générales du projet de territoire suite à l'enquête aux habitants 2021**

Point ajourné.

2.2) Contrat de maintenance « Sérénité » entre de la société Lumiplan Ville pour le panneau d'information électronique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance « Sérénité » avec la société Lumiplan Ville tel qu'annexé.*

2.3) Participation financière à l'école de musique de la Région de Guebwiller saison 2021/22

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- *De valider la participation financière de la commune à l'École de musique de la Région de Guebwiller à hauteur de 1 800 euros pour la saison 2021/22,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la commune d'Issenheim et l'École de musique de la Région de Guebwiller telle que présentée en annexe.*

2.4) Avis sur la révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- *D'émettre un avis sur la révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin en date du 14 décembre 2021.*

3) Finances**3.1) Demande de subvention au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public au lotissement Les Fontaines, rue des Bosquets et Benfeld**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- *De valider le programme des travaux et le plan de financement,*
- *De valider le devis de la société Longueur d'Onde,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin et à signer tous les documents afférents.*

4) Ressources humaines

4.1) Instauration d'un protocole de télétravail

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'autoriser** les agents communaux d'exercer leurs fonctions en télétravail à raison de 2 jours fixes maximum par semaine selon les modalités exposées dans l'annexe et de l'instaurer à compter du 3 février 2022,
- **De ne pas instaurer** le versement d'une allocation forfaitaire de télétravail,
- **D'adopter** le projet de charte du télétravail annexé,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

4.2) Débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire conformément à l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021.

5) Affaires foncières

5.1) État prévisionnel des travaux d'exploitation, patrimoniaux et programme des coupes à marteler pour 2022-2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'approuver** le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2022,
- **D'approuver** le programme de travaux patrimoniaux pour l'exercice 2022,
- **D'approuver** le programme des coupes à marteler pour l'exercice 2023,
- **De charger** Monsieur le Maire de signer et d'approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des crédits ouverts au budget 2022.

5.2) Convention d'enfouissement des réseaux de communications électroniques de la société Orange SA dans la Cour des Chênes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'approuver** les termes de la convention à intervenir entre la commune d'Issenheim et la société Orange SA pour l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de la Cour de Chênes,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5.3) Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'annuler** la délibération 2.1) Création d'une indemnité de compensation de perte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal du 14 décembre 2020,

- **De fixer** au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Électroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5.4) Montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'annuler** la délibération 2.2) Fixation des montants unitaires de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal pour l'année 2020 et suivantes
- **D'instaurer** le principe d'une indemnisation de la commune par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages de communications électroniques pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021,
- **De faire correspondre** le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé de la redevance qu'aurait perçu la commune en cas d'occupation régulière pour les années susvisées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5.5) Tableau de recensement des voies communales 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'approuver** l'actualisation du tableau de classement des voies communales tel qu'annexé,
- **De valider** le tableau de linéaires des voies communales comme suit :
 - > Ancien linéaire : 15 714 m
 - > Voie(s) ajoutée(s) : Rue des Cerisiers : 357 m
 - > Nouveau linéaire : 16 071 m
- **De valider** le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 16 071 m de voies publiques,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à le signer.

5.6) Bilan 2021 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte du bilan 2021 des acquisitions et cessions immobilières comme suit :

LONGUEUR DE VOIRIE, Mise à Jour au 31 décembre 2021

Dénomination de voirie	Longueur en ml
ACACIAS	295
ANTONITES	27
AULNES	65
BENFELD	242
BERGHOLTZ	119
BOSQUETS	228
CAILLES	58
CALLINET	428
CANAL	224
CARPENTIER	79
CHANOINE ROELLINGER	137
CHAPELLE	688
CHARDONNERS	212
CHÂTEAU	248
CHÂTEAU D'EAU	363
CIGOGNES	322
COUVENT	135
DURRENMATT	71
ÉCOLES	298
ÉGLISE	145
FAISANS	337
FAUVETTES	180
4 FEVRIER	36
FILATURE	60
FONTAINES	210
FORÊT	841
HAINFELD	120
HARTMANN	108
HASENFRATZ	97
HERONS	148
HIRONDELLES	218
INDUSTRIE	208
JARDINIERS	737
KATTENBACH	85
LAUCH	272
LOUPS	77
MERLES	192
MESANGES	212
MOULINS	153
MUHLBACH	56
OBERWALD	530
OSTEIN	686
PEUPLIERS	280

PFLECK	372
PIC VERT	153
PINS	76
PINSONS	64
PLATANES	130
PRÉS	205
RAEDERSHEIM	306
RETABLE	126
RINKENBACH	100
ROITELETS	325
ROSSIGNOLS	387
ROUFFACH	45
SAINT M. CHAMPAGNAT	42
SAULES	65
SCHAIENTZEL	93
SCHOENGAUER	32
SCIERIE	88
SEILLER	805
SILBERMANN	114
SOURCES	142
SPETZ	70
SYNAGOGUES	115
TILLEULS	113
TISSAGE	394
TOURTERELLES	144
TULIPES	164
VAUBAN	45
VERGERS	151
WOLFWEG	110
ZIMMERMANN	84
VOIE PISCINE	165
VOIE DÉFRUITEMENT	262
DES CERISIERS	357
TOTAL	16071

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Établi à Issenheim, le 9 février 2022

Le Maire
Marc JUNG

